

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

Délibération n° 2020/30

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO**

Séance du 07 DECEMBRE 2020
Convocation en date du 30 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; MURGIA Sandrine ; BARBONI Toussaint ; MICAELLI Marie-Luce ; ANGELI Filippu Antone ; ELEGANTINI Muriele ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Procurations : Monsieur PAOLI Christian à Monsieur FRATICELLI Jean-Jacques
Monsieur PIERI Pierre-Louis à Monsieur SUSINI Vincent
Monsieur PIREDDA Albert à Monsieur SALDANA Esteban

Secrétaire : Madame FRANCISCI Lisa

Domaine : Domaine et Patrimoine

Sous-Domaine : Autres actes de gestion du domaine privé

Objet : Avenant au Bail Commune de Prunelli di Fiumorbu / Société STOC
Réévaluation du montant du loyer.

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI – Monsieur Sébastien GUIDICELLI – Monsieur Esteban SALDANA

Vote pour : 22

Vote contre : 0

Abstention : 5

Affichage en date du : 10 Décembre 2020

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 9 Juillet 2013, la Commune a donné à bail à la société STOC, représenté par Madame PETRONI Julie, Gérante, les terrains d'une superficie de 106 986 m² situés à Prunelli di Fiumorbu pour l'installation d'une plateforme environnementale dédiée à la valorisation et au recyclage des déchets ménagers et assimilés.

Les parties sont convenus de modifier le contrat et notamment le montant du loyer réévalué et porté à 10 € HT la tonne de déchets entrants pour les 43 000 premières tonnes annuelles et un loyer porté à 15 € Hors Taxe la tonne entrante au-delà de 43 000 tonnes.

A l'exception de ces modifications aucune autre disposition contractuelle est modifiée.
La capacité maximale du site arrêtée à 400 000 tonnes n'est pas modifiée.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose la signature d'un avenant au bail avec effet au 01 Janvier 2021, moyennant un loyer de 10 € Hors Taxe par tonne de déchets entrants sur le site pour les 43 000 premières tonnes annuelles (année civile) et un loyer porté à 15 € Hors Taxe la tonne entrante au-delà de 43 000 tonnes.

Le Conseil :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail entre la Commune de Prunelli di Fiumorbu et la Société STOC, relatif à la réévaluation du montant du loyer porté à 10 € Hors Taxe par tonne de déchets entrants sur le site pour les 43 000 premières tonnes annuelles (année civile) et un loyer porté à 15 € Hors Taxe la tonne entrante au-delà de 43 000 tonnes et ce, avec effet au 01 Janvier 2021.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- DIT que la recette sera inscrite annuellement au Budget Primitif Principal –Chapitre 70.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme


Pour le Maire
et par délégation
Le 1^{er} Adjoint au Maire



Christian PAOLI